

INF'EAU Captage SDE n°14 - Qualité d'eau 2024

Classement du captage

Le forage de **Vingt-Acres** à Sarceaux est classé parmi les **captages prioritaires de l'Orne**, depuis 2013. Cela fait suite à la Conférence Environnementale et à des relevés de **concentrations en Nitrates et Pesticides élevés**.

Réseau et modalités de suivi

Depuis août 2018, le SDE a mis en place un suivi des pesticides et des nitrates sur les eaux du forage de Vingt-Acres. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides de $0,02 \mu\text{g/L}$ à $0,005 \mu\text{g/l}$ autant que les techniques d'analyses le peuvent.

Les analyses sont menées à la fréquence suivante :

- **Pesticides** : prélèvement trimestriel
- **Nitrates** : prélèvement mensuel

Les Normes de Qualité

❖ Nitrates :

Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : **50 mg/l**

❖ Pesticides :

Norme de prélèvement de l'eau brute : la concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **5 $\mu\text{g/l}$ et 2 $\mu\text{g/l}$ par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : la concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvements ne doit pas excéder **0,5 $\mu\text{g/l}$ et 0,1 $\mu\text{g/l}$ par substance active**

Objectifs de qualité d'eau du programme d'action

(Définis en COPIL départemental 16/01/19)

❖ Nitrates :

❖ 90% des concentrations en Nitrates mesurées sur un an inférieures à 40 mg/l

❖ Pesticides :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyenne des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 $\mu\text{g/l}$**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil des SDAGEs : **0,4 $\mu\text{g/l}$**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées au forage, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (AAC)

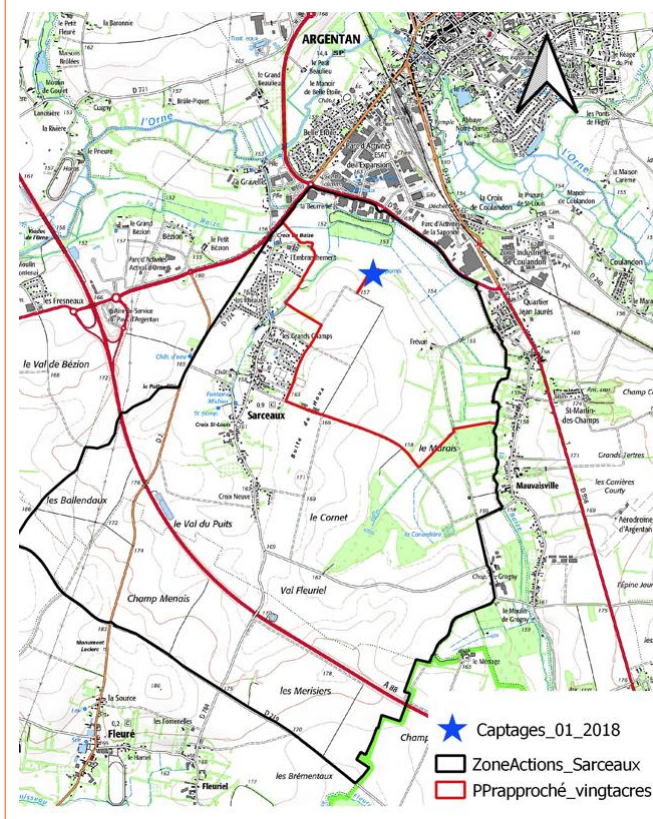
- ✓ Périmètre de protection du captage : 257 ha ; 1106 ha en zone d'action
- ✓ 4 communes concernées : Sarceaux, Fleuré, Ecouché les Vallées et Tanques
- ✓ 84 % de la surface couverte par l'activité agricole

AGRICULTURE

- ✓ Environ 30 exploitations concernées par l'AAC ; 3 sièges d'exploitations
- ✓ Grandes cultures principalement et élevage

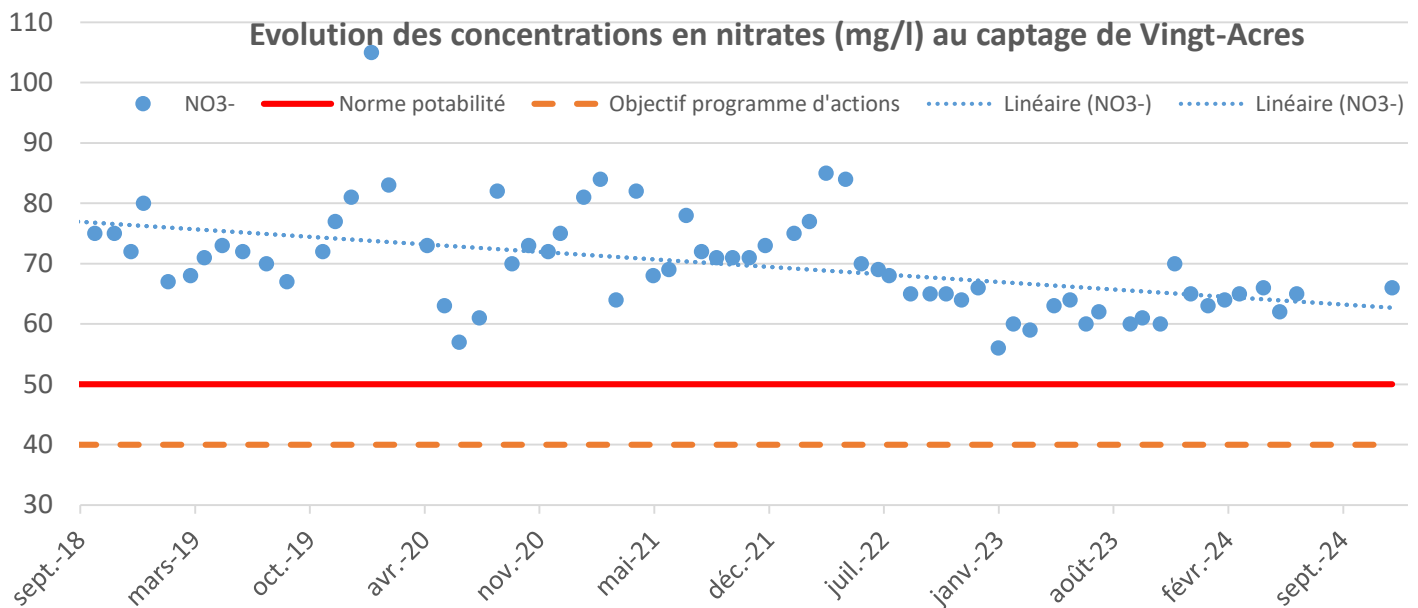
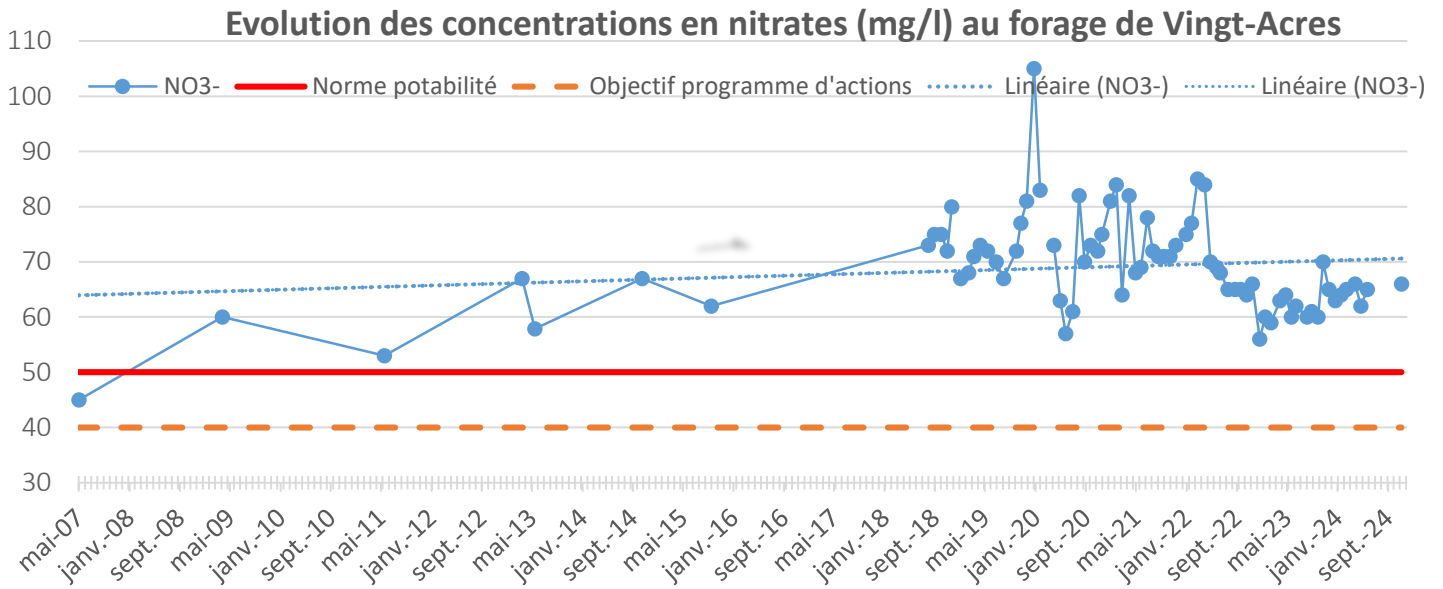
CONTACT - Animateur

- ✓ Jean-Luc DELÊTRE (SDE 61)
- ✓ 02 33 29 99 61 - 06 47 00 99 78
- ✓ Deletre.jean-luc@orne.fr



INF'EAU Captage SDE n°14 - nitrates

Suivi Nitrates



L'évolution des concentrations en nitrates au captage montre :

- Des concentrations toujours supérieures à la norme de potabilité (50mg/l) depuis 2008
- Une certaine stabilisation des concentrations depuis 2018 mais avec des valeurs très élevées
- Une baisse des concentrations depuis l'été 2022 ; en 2024, la moyenne a atteint 64 mg/L soit 6 mg/l de moins que la moyenne 2018-2024

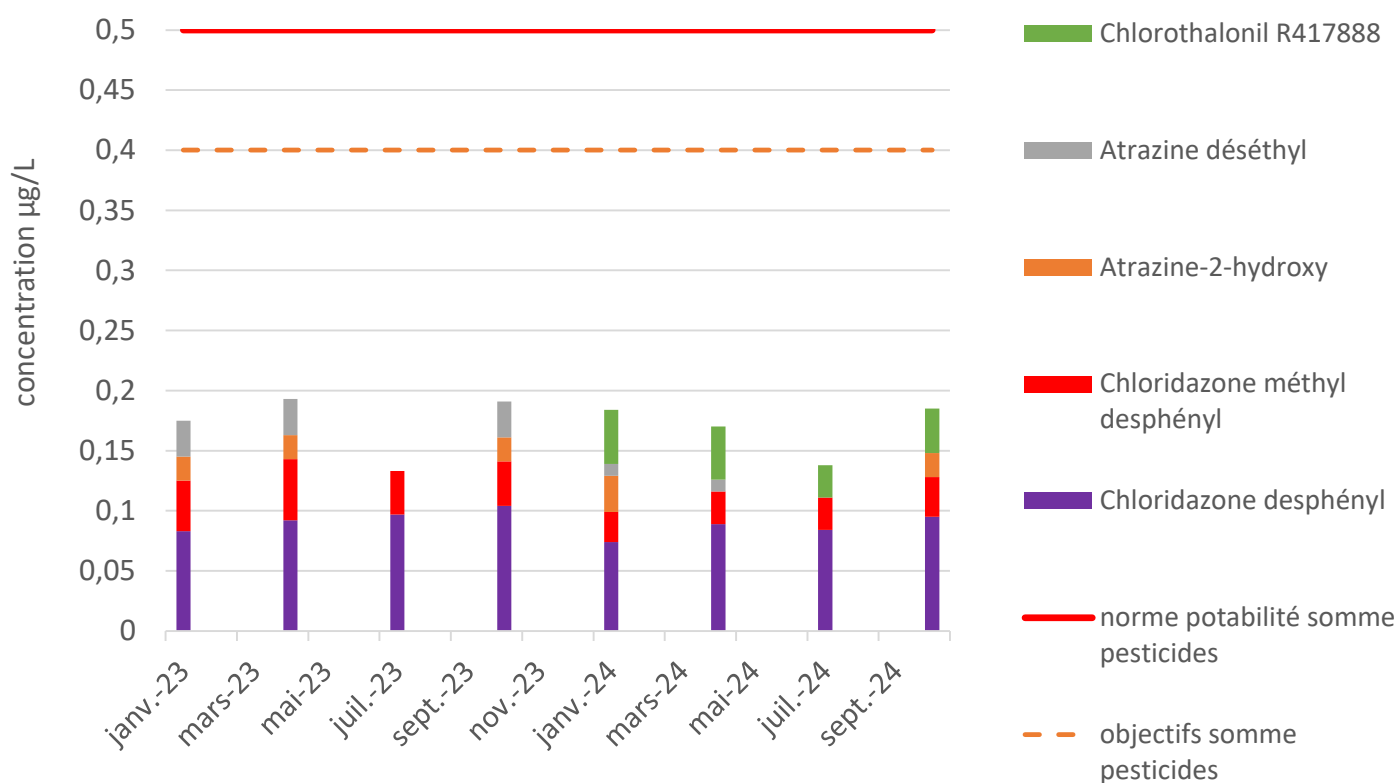
Indicateur :

100% des valeurs mesurées > 40 mg/l

(Août 2018 – Déc. 2024)

INF'EAU Captage SDE n°14 – Pesticides 2023-2024

Historique 2023-2024 des concentrations en molécules pertinentes



- **Des métabolites de pesticides, tous interdits aujourd'hui sont retrouvés au captage :**
 - Chloridazone (DPC et MDPC) : métabolites d'herbicide betterave interdits depuis le 31/12/2020
 - Atrazine (Déséthyl et 2-hydroxy) : métabolites d'herbicide maïs interdits depuis le 1/09/2003
 - Chlorothalonil (R417888) : métabolite de fongicide céréales interdit depuis le 20/10/2024

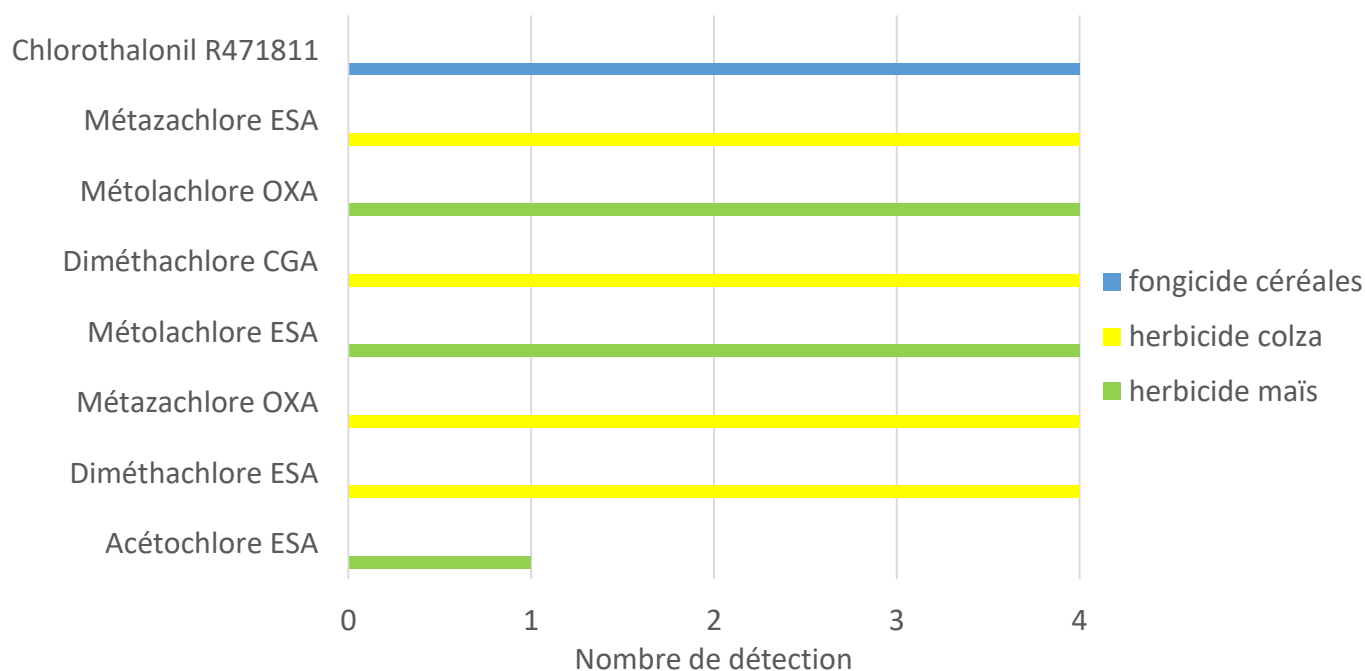
- **Les concentrations de ces métabolites restent faibles (< 0,1 µg/l),** mais sont présents malgré des interdictions anciennes (plus de vingt ans pour l'atrazine) d'où l'importance de limiter les pesticides dans les aires d'alimentation des captages

- **Les métabolites du Chlorothalonil sont détectés à partir de janvier 2024 dans tous les prélèvements :**
 - Le R417888 (métabolite pertinent) est présent en faible quantité (< 0,05 µg/l)
 - Le R471811 (métabolite non pertinent) est présent à des doses dépassant le seuil de vigilance à 1,064 µg/l en moyenne.

INF'EAU Captage SDE n°14 – Métabolites 2024

Suivi des molécules non pertinentes à vingt Acres en 2024

4 prélèvements par an



En 2024, l'analyse des métabolites de pesticides montre :

- **4 molécules prédominantes** : Chlorothalonil R471811 (interdit depuis 2020), Métazachlore ESA/OXA, Diméthachlore CGA/ESA (Herbicides crucifères) et Métolachlore ESA/OXA (herbicide maïs interdit d'utilisation à partir du 20-10-2024).
- **Le dépassement de seuil de vigilance (0,9 µg/l) est constaté à chaque prélèvement pour le Chlorothalonil R471811** ; les concentrations en métazachlore ESA sont très élevés (0,610 µg/l en moyenne) mais n'ont pas dépassée le seuil de vigilance.

Indicateurs :

- **Moyenne par pesticide détecté :**
 - **Molécules pertinentes : 0,043 µg/l**
 - **Toutes molécules : 0,20 µg/l**
- **Moyenne somme des pesticides détectés :**
 - **Molécules pertinentes : 0,17 µg/l**
 - **Toutes molécules : 1,92 µg/l**

Herbicides crucifères

- ✓ *Un essai de colza associé est en cours sur l'AAC de Sarceaux ; aucune des 2 molécules prédominantes n'a été appliquée ; le résultat de cet essai sera présenté le 9 septembre 2025*

Pour plus d'informations, contactez le Syndicat Départemental de l'Eau 61.

Jean-Luc DELÊTRE

06 47 00 99 78

deletre.jean-luc@orne.fr